

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 42/2110 :

Normalisation et actualisation de l'infrastructure du SI - Lots 1,2,3,4

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par M. MINATCHY Mariot), GUIEN Marie Claire (par M. DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par M. TAN Willy), MALET Viviane (par M. LORION David), HOARAU Berthe Denise (Mme PAPY Anne Marie), BELLON Stéphen (par Mme AHO NIENNE Sandrine).

ABSENTS :

MM. MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2025.

Le Maire,



Accusé de réception
974-2197401-2025-10-DE
Date de la décision : 27/10/2025
Date de réception préfecture : 27/10/2025

David LORION

Affaire n°42/2110 : Normalisation et actualisation de l'infrastructure du SI - Lots 1,2,3,4.

Système d'Informations et Développement Numérique Territorial - Direction de la Vie Educative et de l'Administration

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une consultation a été lancée sous la procédure de l'Appel d'Offres Ouvert pour la « **Normalisation et actualisation de l'infrastructure du SI.** ».

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été envoyé à la publication le mercredi 05 Février 2025 au BOAMP/JOUE et le vendredi 07 Février 2025 au journal local (Le Quotidien) avec une date limite initiale de remise des offres fixée au mercredi 12 Mars 2025, puis reportée au lundi 31 Mars 2025.

Les marchés deviennent exécutoires à compter de leur date de notification. Ils sont conclus pour une période de **QUATRE (04) ANS**. Les marchés pourront être dénoncés par période annuelle sur décision expresse du représentant de l'Acheteur (1 an à compter de la notification). En cas de dénonciation, le représentant de l'Acheteur devra se prononcer par écrit au moins **TROIS (03) mois** avant la fin de chaque période annuelle. Ils s'exécutent par émission de bons de commande au fur et à mesure de la survenance des besoins dans la limite du budget. Les marchés sont passés en valeur sans minimum et un maximum sur le fondement des articles **R.2162-2 al.2, R.2162-4 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la Commande Publique**. Ces derniers ne font pas l'objet d'une décomposition en tranches. Les prestations font l'objet d'une décomposition en 4 lots.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 03 Octobre 2025 pour choisir au titre de l'« offre économiquement la plus avantageuse », conformément aux critères énumérés dans l'avis d'appel public à la concurrence et le règlement de la consultation (**La valeur technique (coefficient 60) et la valeur économique (coefficient 40)) la proposition suivante:**

Désignation des prestations	Attributaire du marché	Montant minimum sur la durée du marché	Montant maximum sur la durée du marché (en € T.T.C)
Lot 1 : Sécurisation électrique du SI.	SAMELEC OI.	Sans	1 250.000,00
Lot 2 : Equipement réseau LAN et Wifi.	NXO OCEAN INDIEN	Sans	700.000,00
Lot 3 : Solution de téléphonie fixe.	INTELLIWAN	Sans	500.000,00
Lot 4 : Infrastructure serveur-stockage et sauvegarde.	ATOS FRANCE	Sans	1 050.000,00

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

• **DE L'AUTORISER**, lui, ou l'élú délégué ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à signer les marchés correspondants sur le fondement des conditions qui y sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire (y compris en cours d'exécution, et s'il y a lieu la décision portant résiliation du marché).



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION

Notifié de réception en préfecture
N° 219740164-20251022-42-2110-DE
Date de télétransmission : 27/10/2025
Date de réception préfecture : 27/10/2025